

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PRESTATIONS DE FORMATION

Désignation

ARCHI-MED désigne un organisme de formation professionnelle, Siret n°443 400 817 00047, Siège Social 20 Esplanade Charles de Gaulle 92000 NANTERRE, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11921413692 auprès de la Préfecture d'Ile de France. ARCHI-MED met en place et dispense des formations intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ARCHI-MED pour le compte d'un(e) client(e). Toute commande de formation auprès de l'Association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du(de la) client(e), en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, ARCHI-MED s'engage à fournir un devis au(à la) client(e). Ce(cette) dernier(ère) est tenu de retourner à ARCHI-MED un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

À la fin de la formation, une attestation de présence ainsi qu'une attestation de fin de formation sera fournie au(à la) client(e), dès réception du paiement intégral de la formation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes (exonération de TVA article 293B du CGI). Le paiement est à effectuer selon les modalités prévues dans le devis et dûment acceptées par le(la) client(e). Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Important pour le cas de formations conduisant à une certification ou une qualification inscrite au RNCP : l'intégralité du prix de la formation doit être réglé à Archi-Med avant l'inscription aux jurys d'examen.

L'absence de paiement partiel ou intégral de la formation entraînerait une impossibilité d'inscription et de présentation des apprenants aux sessions d'examens.

Prise en charge

Si le(la) client(e) bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il(elle) doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le(la) client(e) est tenu(e) de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où ARCHI-MED ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au(à la) client(e).

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le(la) client(e), à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse secretariat49@archi-med.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le(la) client(e) est tenu(e) de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 4 jours ouvrés avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au(à la) client(e).

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, ARCHI-MED ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses client(e)s. Ces derniers(ères) seront informé(e)s par email.

Programme des formations

S'il(si elle) le juge nécessaire, l'intervenant(e) pourra modifier et adapter les contenus des formations. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le(la) client(e) s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le(la) client(e) à ARCHI-MED sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Les données personnelles sont notamment protégées par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD - règlement général sur la protection des données)..

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre ARCHI-MED et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Angers.

Signatures des parties indiquant Nom, Prénom, Qualité précédées de la mention « bon pour accord »
Pour le client

Pour Archi-Med

